

DEPARTEMENT
LOIR ET CHER
CANTON
ROMORANTIN-LANTHENAY
COMMUNE
ROMORANTIN-LANTHENAY

OBJET : Finances locales / Subventions

Attribution d'une subvention au titre du fonds relatif aux immeubles emblématiques

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de ROMORANTIN-LANTHENAY,

Considérant la délibération 24/01-06 du 22 février 2024 instaurant fonds complémentaire aux dispositifs de la communauté de communes à destination d'immeubles emblématiques,

Considérant l'inscription budgétaire résultant de la délibération 25/03-08/A du 10 avril 2025,

Vu le périmètre de l'Opération de revitalisation de territoire (ORT),

Vu la demande formulée par Marie-Agnès et Jacques Nodin le 15 mai 2025 à propos du bien situé 71 faubourg d'Orléans dont ils sont propriétaires,

Vu le label décerné par la Fondation du patrimoine au profit du bien immobilier mentionné ci-dessus,

ARRETE :

Article 1 : l'attribution d'une subvention de 10 000 euros au profit de Marie-Agnès et de Jacques Nodin dans le cadre de la réfection de la façade du bien immobilier situé 71 faubourg d'Orléans à Romorantin-Lanthenay.

Article 2 : le versement de cette subvention s'effectuera au terme des travaux concernés, sur présentation des factures.

Article 3 : le demandeur perdra le bénéfice de cette subvention dans l'éventualité où les travaux concernés ne connaîtraient pas de début d'exécution à échéance d'un délai de trois années à compter du présent arrêté.

Article 4 : la Direction générale des services et le service de gestion comptable, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 25 juin 2025.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat le

26 JUIN 2025

Publié ou notifié le 26 JUIN 2025

Mis en ligne sur le site internet le 11 JUIL. 2025

